

ARRETE N° EL - 0077 / MENA/DSPS du 17 SEP. 2021

Portant ouvertures des établissements publics d'enseignement préscolaire et primaire au titre de l'année 2021-2022

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABETISATION

- Vu la Constitution de la République de Côte d'Ivoire ;
- Vu la loi n° 95-696 du 07 septembre 1995 relative à l'enseignement telle que modifiée par la loi n°2015-635 du 17 septembre 2015 ;
- Vu le décret n° 95-472 du 15 juin 1995 portant création de la Commission Nationale de la Carte Scolaire de l'Enseignement du Premier Degré et déterminant ses attributions, son organisation et son fonctionnement ;
- Vu le décret n° 2017-150 du 1^{er} mars 2017 portant organisation du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle tel que modifié par le décret 2018-960 du 18 décembre 2018 ;
- Vu le décret n° 2021-176 du 26 mars 2021 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2021-181 du 06 avril 2021 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2021-190 du 18 avril 2021 portant attributions des Membres du Gouvernement ;

Sur proposition du Directeur des Stratégies, de la Planification et des Statistiques (DSPS),

ARRETE :

Article 1 : sont autorisés à ouvrir, au titre de l'année scolaire 2021-2022, les établissements publics d'enseignement préscolaire et primaire suivants :

REGION DE SAN-PEDRO CHEF-LIEU SAN-PEDRO

DRENA SAN-PEDRO

PRESCOLAIRE

N°	SP_COM	IEPP	Localité	Dénomination	Milieu	Struct finale	Code	Classe à ouvrir
01	Com. SAN-PEDRO	SAN-PEDRO BARDOT	SAN PEDRO	PRESCOLAIRE BAD BARDOT 1 DE SAN PEDRO	Urbain	3	311 109	3
02	Sp. GABIADJI	GABIAGUI	BLAHOU	PRESCOLAIRE DE BLAHOU	Rural	3	311 110	2
03	Sp. GABIADJI	GABIAGUI	FAHE	PRESCOLAIRE DE FAHE	Rural	3	311 111	1
04	Sp. GABIADJI	GABIAGUI	KOUADIOKRO	PRESCOLAIRE DE KOUADIOKRO	Rural	3	311 112	1
05	Sp. GABIADJI	GABIAGUI	MENEGBE	PRESCOLAIRE DE MENEGBE	Rural	3	311 113	1
06	Sp. GABIADJI	GABIAGUI	TAKORANIDI	PRESCOLAIRE DE TAKORANIDI	Rural	3	311 114	1
07	Sp. GABIADJI	GABIAGUI	TOUIH	PRESCOLAIRE DE TOUIH	Rural	3	311 115	2
08	Sp. SAN PEDRO	SAN-PEDRO SEWEKE	TABOKE	PRESCOLAIRE DE TABOKE	Rural	3	311 116	3

PRIMAIRE

N°	SP_COM	IEPP	Localité	Dénomination	Milieu	Struct finale	Code	Classe à ouvrir
01	Com. SAN-PEDRO	SAN-PEDRO BARDOT	DIGBOUE RESIDENTIEL	EPP DE DIGBOUE RESIDENTIEL	Urbain	6	311 416	6
02	Com. SAN-PEDRO	SAN-PEDRO BARDOT	SOLEIL	EPP 3 DE SOLEIL	Urbain	6	311 417	6
03	Sp. GRAND-BEREBY	GRAND-BEREBI	GUY-PIERREKRO	EPP DE GUY-PIERREKRO	Rural	6	311 418	3
04	Sp. GRAND-BEREBY	GRAND-BEREBI	TEKOULEBO	EPP DE TEKOULEBO	Rural	6	311 419	3
05	Com. TABOU	TABOU	HIPPODIOKE	EPP DE HIPPODIOKE	Urbain	6	311 466	3
06	Sp. GRABO	GRABO	ALLOUKRO	EPP DE ALLOUKRO	Rural	6	311 467	3
07	Sp. GRABO	GRABO	DIOLABOUGOU	EPP DE DIOLABOUGOU	Rural	6	311 468	6
08	Sp. GRABO	GRABO	MAHINO	EPP 3 DE MAHINO	Rural	6	311 469	3

Article 2 : le Directeur des Stratégies, de la Planification et des Statistiques (DSPS), le Directeur des Ecoles, Lycées et Collèges (DELIC), le Directeur des Ressources Humaines (DRH), le Directeur des Affaires Financières (DAF), le Directeur de l'Orientation et des Bourses (DOB), le Directeur des Affaires Juridiques (DAJ) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature et qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 17 SEP. 2021

AMPLIATIONS :

MENA /CAB	1
MENA /DRH	1
MENA /DELIC	1
MENA /DCEP	1
MENA /DAF	1
MENA /DOB	1
MENA /DAJ	1
MENA /DRENA	1
PREFET DE REGION	1
CONSEIL REGIONAL	1
MAIRIE	1
CONTROLE FINANCIER	1
JORCI	1



Mariatu

Professeur Mariatou KONE